



CESER - Assemblée plénière du 26 juin 2018

Avis relatif au budget supplémentaire 2018 du Conseil régional

Le résultat cumulé du compte administratif 2017 d'un montant de 48,3 millions d'euros tient pour une bonne part à des opérations non réalisées en 2017.

Ces dernières viennent abonder les recettes de fonctionnement du BS de 2018.

Sous cet aspect il s'agit avant tout d'un BS d'ajustement qui, hors l'obligation légale d'affectation du résultat, se résume en réalité à une simple décision modificative.

La population régionale était en droit d'attendre que ce budget supplémentaire soit l'occasion de sérieux réajustements du budget primitif qui s'écarte des réponses nécessaires à leurs besoins parfois les plus élémentaires : emploi, formation, transports, santé, etc.

Rien sur la santé alors que l'Académie de Médecine vient de lancer un cri d'alarme sur la situation sanitaire des Hauts de France pointant notamment le dernier rang national pour l'espérance de vie, une densité médicale inférieure à la moyenne nationale, un nombre de professionnels d'éducation à la santé en baisse de 78% ... et invitant l'Etat, l'ARS, la Région ... à retrousser leurs manches !

Poursuite de la rationalisation du patrimoine régional (vente d'autorails) et nouvelle affirmation de la préoccupation régionale concernant la surface non-occupée des lycées. C'est le service public qui est visé : après la mise en concurrence de Pôle-Emploi par Proch'Emploi, le président de la région annonce que près du quart du réseau ferré sera offert à la concurrence privée !!!

Le groupe CGT note l'inscription de 100 M€ en recettes d'investissement destinés au refinancement d'emprunts afin de réduire à hauteur de 3 M€ la charge cumulée d'intérêts. C'est en soi une bonne opération. Mais elle aurait pu être évitée si avait été mis en place un pôle public financier utile économiquement et socialement, tel que proposé par la CGT depuis plusieurs années.

Des syndicats (CGT, CFDT, SUD, FO, Unsa...) et des associations de diverses sensibilités se sont rassemblés en faveur d'un pôle public financier qui présente un double intérêt :

- Un périmètre très large : regrouper des institutions financières publiques (Banque de France, Caisse des dépôts et ses filiales financières, Oséo, Société des participations de l'Etat, Banque postale, Ubi France, Agence française de développement, Institut d'émission des départements d'Outre-mer, CNP Assurance) ou dont l'activité est une mission de service public (Crédit foncier, Coface).
- Une réflexion sur les besoins sociaux : améliorer le financement du logement social, ou des collectivités locales et territoriales ; favoriser « l'inclusion bancaire », c'est-à-dire pour faciliter l'accès des populations les plus fragiles aux services financiers (droit au compte, accès aux moyens de paiement et au crédit...).

En ces temps de crise économique et sociale, il s'agit d'une question majeure.

Le groupe CGT prend acte de l'avis proposé.